



## *Parlons d'avenir !*

Qu'est-ce qu'un projet Energie Renouvelable à gouvernance locale ?

À la différence d'un projet EnR classique où l'actionnaire majoritaire du projet est souvent une entreprise privée extérieure au territoire (voire située hors de France), un projet EnR à gouvernance locale se distingue par la composition particulière de son actionnariat. Ce sont en fait des citoyens et des collectivités qui ont le contrôle effectif du projet. Leur investissement est rémunéré par les dividendes grâce aux ventes de l'énergie produite sur la durée de vie du projet. Appartenant à la grande famille des projets participatifs, ces projets vont au-delà du simple crowdfunding via plateformes en ligne car ils permettent aux citoyens et aux collectivités de s'impliquer au moment où le projet est à l'étude pour participer aux choix décisifs du projet d'EnR. Ces projets sont aussi souvent nommés projets EnR « citoyens ». C'est dans cet objectif que l'association NEST est née.

A Nouans les Fontaines, H2air et les acteurs du territoire (la commune et l'association NEST) s'associent pour co-développer le projet de parc éolien.

En Sud Touraine, NEST soutient aussi d'autres projets EnR, à Sepmes, Charnizay, Le Petit Pressigny, Bridoré et étudie avec les développeurs son entrée au capital de projets qui répondent aux valeurs portées par l'association, pour participer à leur gouvernance et permettre de maximiser les retombées économiques sur le territoire... Plus les acteurs communaux, communautaires et citoyens seront nombreux, plus grande sera leur force face aux entreprises privées.



## Troubles dans deux élevages bovins : le lien avec les éoliennes est hautement improbable

Dans un avis d'octobre 2021 dont elle a rendu les conclusions publiques le 16 décembre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) conclut que les troubles rencontrés par des vaches dans deux élevages en Loire-Atlantique « ne sont très probablement pas liés à la présence des éoliennes ».



Depuis plusieurs années, différents troubles sont signalés dans deux élevages de bovins ligériens : mortalité élevée, boiteries des vaches, diminution de la qualité et de la quantité de lait, inflammations des mamelles, etc. Les éleveurs situent le début des troubles en 2012, au moment de la construction puis de la mise en service d'un parc de huit éoliennes situé, respectivement à environ 700 et 1 500 mètres de chaque exploitation. Malgré les nombreuses investigations menées dans les deux élevages (audits vétérinaires et électriques, mesures d'infrasons, de vibrations, etc.), les troubles ont persisté.

Dans ce contexte, les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture ont saisi l'Anses pour déterminer si ces troubles étaient imputables à la présence des éoliennes.

### L'attribution des troubles aux éoliennes hautement improbable

Les experts ont conclu que l'imputabilité aux éoliennes était **majoritairement exclue**. S'agissant des éléments de comparaison, ni les informations collectées auprès d'une vingtaine d'homologues de l'Anses à travers l'Europe, y compris dans des pays où l'éolien est plus développé, ni l'analyse bibliographique n'ont rapporté l'existence de problèmes de cette nature.

Concernant la situation des deux élevages, pour les mammites, la diminution de la quantité et de la qualité du lait, les troubles de la reproduction et la mortalité, le rapport d'expertise conclut que « quel que soit l'agent physique considéré, la chronologie des troubles est incompatible avec les périodes de construction et de mise en service du parc éolien ». Pour les autres troubles, **les niveaux d'exposition à la plupart des agents physiques sont faibles** et ne diffèrent pas de ceux rencontrés habituellement dans un élevage.

Les experts ont cependant constaté un niveau d'exposition aux courants parasites **inhabituel** dans les bâtiments des deux élevages, qu'ils estiment probablement dus à leurs installations électriques. De plus, d'autres causes non étudiées pourraient être à l'origine des troubles rencontrés, comme des maladies, des pratiques d'élevage, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2019SA0096Ra.pdf>



**NEST vous recommande une lecture** : la brochure en ligne éditée par l'ADEME <https://librairie.ademe.fr/cadic/6427/guide-defi-eolien-10-questions.pdf?modal=false>



Retrouvez les informations NEST sur : <https://collectif-nest37.fr>  
<https://www.facebook.com/NEST-Nouvelles-Energies-en-Sud-Touraine>  
Pour nous contacter : [eole.nest@gmail.com](mailto:eole.nest@gmail.com)